

République du Niger

Région de Dosso

Département de Dogondoutchi

Commune rurale de Dogonkiria

*Procès-verbal de la deuxième session ordinaire 2021 tenue les 28,
29, 30 et 31 juillet*

Juillet 2021

L'an deux mille-vingt-un et les 29, 30, 31 juillet et 1^{er} Août s'est tenue les assises de la deuxième session ordinaire du conseil de l'année dans la salle de délibération sous la présidence de monsieur Adamou Assoumane.

Etaient présents :

1. Adamou Assoumane, Président du conseil
2. Moumouni Yari, Premier adjoint au maire
3. Gabeye Indoli, deuxième adjoint au maire
4. Hachimou Baâdaré, conseiller élu
5. Abdouramane Adoungué, conseiller élu
6. Tahirou Illo, conseiller élu
7. Sambo Indadou, conseiller élu
8. Dandi Dango, conseiller élu
9. Ahmadou Agué, conseiller élu
10. Maâzou Moussa, conseiller élu
11. Abass Issa, conseiller élu
12. Boubacar Gado, conseiller élu
13. Amara Salaou, conseiller élu
14. M^{me} Tarana Batchiri, Conseillère élue
15. M^{me} Zeinabou Alfou, Conseillère élue
16. M^{lle} Sadia Mahamadou, Conseillère élue
17. M^{me} Samira Gagara, Conseillère élue
18. M^{me} Chamsia Sani, Conseillère élue
19. Elh Boubacar Dambadji, Représentant du chef de canton de l'Arewa
20. Mamane Oumarou, Représentant du chef de groupement peul de Dogondoutchi
21. Sabitou Zakou, Secrétaire Général de la préfecture de Douthi
22. Oumarou Mahamadou, Directeur départemental du PLAN de Douthi
23. Ibrahim Dadi, Communal du service de l'élevage
24. Capitaine Abdoul Wahab Harouna, Communal du service de l'environnement
25. Mahaman Sitou, Communal du district agricole
26. Lawali Nahantchi, Secrétaire Général
27. Mamane Sani Moussa, Receveur Municipal
28. Madame Adama Moussa, Secrétaire Municipal
29. Boubacar Nomaou, Représentant du chef de village de Dogonkiria
30. Daji Alou, Observateur

Absents excusés : les honorables députés nationaux du département de Dogondoutchi

A l'issue du contrôle de présence, tous les conseillers ont répondu présents. Le forum atteint, la session va se tenir. Une Fatiha a été prononcée par un des participants pour que Dieu puisse descendre sa clémence et bénir les travaux de cette présente session.

Quant au président, en ouvrant les travaux il a tout d'abord adressé ses remerciements à l'endroit des participants et leur a souhaité une bonne fête de tabaski. Cette session qui s'est débutée avec l'installation de la campagne agricole, le président a imploré le tout puissant qu'il

descende sa miséricorde dans notre Commune en particulier et au Niger en général et que celle-ci soit féconde par rapport aux années antérieures. Il a par la suite fait superficiellement le point sur le rôle du conseiller local, a évoqué les différents points inscrit à l'ordre du jour puis a déclaré ouvert les travaux de cette 2eme session ordinaire 2021.

Après le discours du président, ce fut le tour du Secrétaire Général de la préfecture de Dogondoutchi. Dans son allocution, il invite les conseillers à se départir de tout sentiment politique, à sensibiliser les chefs du village chacun dans sa zone respective à s'acquitter de la taxe municipale gage du développement des secteurs sociaux de bases. Il a souhaité enfin un bon retour à tous les participants dans leurs foyers respectifs et que l'année agricole soit bonne. Pour le chef secteur, il se réjouit de se prononcer devant le nouveau conseil. IL leur a souhaité bonne chance pour l'accomplissement de leur devoir vis-à-vis de la population.

Quant au directeur départemental du Plan, lui a son tour affirme que la plupart des conseillers sont nouveaux, raison pour laquelle le renforcement de capacité s'avère nécessaire. Il évolue en annonçant que le conseil a deux organes dont l'organe délibérant et l'organe exécutif. Pour la bonne marche, une Commune doit avoir un PDC (Plan de Développement Communal) à jour, un PIA (Plan d'Investissement Annuelle) et un budget.

I. Examen, amendement et adoption de l'ordre du jour :

Après les différentes interventions des autorités, les travaux se sont poursuivis avec la lecture, l'amendement et l'adoption de l'ordre du jour. Ce dernier a été adopté à 9h 51 mn et il se présente de la manière suivante :

- I. Examen, amendement et adoption de l'ordre du jour
- II. Examen, amendement et adoption du règlement intérieur du conseil
- III. Mise en place des commissions spécialisées
- IV. Statuer sur les indemnités du maire et ses adjoints
- V. Informations
- VI. Examen, amendement et adoption du 1ere remaniement budgétaire 2021
- VII. Situation de la campagne agro-sylvo-pastorale

II. Examen, amendement et adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de Dogonkiria

Après avoir parcouru du long au large les chapitres et les articles du modèle du règlement intérieur, quelques petites observations de fond ont été faites. Il a été adopté à 13h 30mn le jeudi 29-07-2021. Une délibération sera prise à cet effet.

III. Mise en place des commissions spécialisées

Prenant en compte des préoccupations de la population communale, le conseil communal de la Commune de Dogonkiria décide de mettre en place trois (3) commissions spécialisées à savoir :

- La commission affaires finances
- La commission affaires sociales, culturelles et sportives
- La commission affaires foncières, développement rural et l'environnement

Une délibération déterminera le nombre de conseillers pour chaque commission spécialisée.

IV. Statuer sur les indemnités du Maire et ses Adjoints

Dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les indemnités suivantes ont été prévues au Président du Conseil Municipal et de ses adjoints sur la base de chiffre de la population. Il s'agit de :

- Une indemnité mensuelle de fonction de 75000 FCFA pour le Maire et de 56250 FCFA pour les deux adjoints
- Les taux des indemnités mensuelles compensatrice du logement (30 000), d'électricité (15000), d'eau (10 000) et de communication (15000). Une délibération sera prise à cet effet.

V. Examen, amendement et adoption du 1ere remaniement budgétaire 2021

Ce point a été traité par la Secrétaire Municipale. Ainsi pour éviter l'arrêt brusque de nos moyens roulants, le conseil a décidé d'alimenter le chapitre IV, article 2. En plus pour honorer à l'engagement de l'entrepreneur qui a fait le lotissement, le chapitre XXII, article 4 s'est vu augmenter. Il a été adopté à 17 h 47 mn le 1^{er} Aout 2021 . Le document en annexe vous précise le détail de ce remaniement.

VI. Situation de la campagne agro-sylvo-pastorale

A ce niveau trois (3) agents du service technique déconcentré de l'Etat ont présenté leurs exposés au conseil sur la campagne agro-sylvo-pastorale en cours.

A) Agriculture

L'agriculture occupe une place de choix dans l'économie de la Commune. Pour cette raison , le communal du district agricole s'est prononcé au Conseil sur les points suivants :

A1) les appuis reçus par la commune

Partenaire	Quantité					
	Mil	Sorgho	Maïs	Niébé	Engrais	Fongicide
PASEC	10T	-	-	5T	50T	-
Etat	4,7T	0,95T	0,95T	2,368T	-	3700 Sachets
CCA	11T	4T	-	-	-	-
FAO	4T	-	-	2T	-	-
DOB	0,183T	0,102	-	-	-	-

A2) Pluviométrie :

Le tableau illustratif ci-dessous nous renseigne sur la quantité, les hauteurs et le nombre de jours des pluies enregistré dans 16 postes de relevés que dispose la Commune entre 2020 à 2021 à la date du conseil.

Postes	2020		2021	
	Hauteurs	Nombre de jours	Hauteurs	Nombre de jours
Dogonkiria	156.6 mm	12 jrs	200.3 mm	12 jrs
Dodoria	105 mm	5 jrs	246.4 mm	12 jrs
Maïmakayiné	92 mm	4 jrs	196 mm	10 jrs
Toudoun Jaka	155 mm	4 jrs	-	-
Koutoumbou	205 mm	7 jrs	180.1 mm	9 jrs
Makourdi	188 mm	7 jrs	146.5 mm	12 jrs
Toudoun Fataké	6 mm	1 jrs	160 mm	10 jrs
Koumari	86 mm	3 jrs	188.3 mm	10 jrs
Changnassou	51 mm	2 jrs	191.2 mm	12 jrs
Karchabou	135 mm	7 jrs	220.4 mm	12 jrs
Issakitchi	87.5 mm	5 jrs	215 mm	13 jrs
Bougou	202 mm	9 jrs	199 mm	12 jrs
Kassari	99 mm	5 jrs	155.4 mm	4 jrs
Tounoudounka	131 mm	4 jrs	222 mm	13 jrs

A3) situation des cultures :

Les premières pluies sont enregistrées le 19-06-2021 avec une hauteur de 5 mm ne permettant pas de faire les semis. La 2eme pluie intervenue le 21-06 avec une hauteur de 10.5 mm permettant à 11 villages du centre et de l'Est à semer. Par ailleurs, il faut noter qu'il y a eu des résemis dans certaines poches de la Commune et surtout du retard dans les 27 villages du Nord à partir de Maïmakayiné.

A4) Stade phénologiques des cultures

Pour les céréales, le stade dominant est la levée avancée (77%) et pour les légumineuses, les semis sont en cours (niébé, arachide, voandzou).

A5) Situation phytosanitaire :

Pour le moment, la campagne agricole est encore calme car il n'y a pas eu de déclarations d'attaques au sein de la Commune.

A6) Phénomène exceptionnel :

Une importante quantité de pluie s'était tombée dans le Nord de la Commune plus précisément à Koutoumbou entraînant l'effondrement de plusieurs maisons, la perte en vie animal et inondation des champs.

B) Elevage

Deuxième activité économique après l'agriculture, l'élevage est pratiqué par la plupart de la population de la Commune. Ainsi, le communal de ce service s'est adressé au conseil sur les points suivants :

- Stade phénologique des herbacées ;
- Situation sanitaire ;
- Mouvement des animaux ;
- Termes d'échanges sur le marché.

B1) Stade phénologique des herbacées

La campagne agricole s'est installée avec un léger retard. Cependant, ce n'est qu'en juillet que l'hivernage s'est définitivement installée permettant à la germination des différentes espèces herbacées. Actuellement, les herbacées sont au stade de tallage.

B2) Situation sanitaire

Néanmoins quelques cas de diarrhées observés ici par-là, la santé animale est calme car aucune maladie à déclaration obligatoire n'est signalée dans toute la Commune.

B3) Mouvement des animaux

Les animaux sont surtout stationnés dans les aires de séjours et dans les champs laissés en jachère à cette période. Pour les animaux Oudah, ils se déplacent du sud vers le Nord.

B4) Termes d'échanges sur le marché

Le terme d'échanges sur le marché est en faveur de l'éleveur car le bouc d'un an coûte 30.000 à 35.000^F.

C) Environnement

Le Communal du Service de l'Environnement a touché du doigt les différentes activités menées dans le cadre de ce service. Il s'agit des travaux de récupération de 50 ha de terres dégradées dans la zone de Tsadoura Fana, 200 ha à Baffa dont 100 ha dans l'aire de Baffa et 100 ha agricole ; il y a aussi les travaux d'ensemencement et plantation dans le site de Baffa et Tsadoura Fana.

A l'épuisement de tous les points inscrits à l'ordre du jour, la Maire a prononcé son mot de clôture dans lequel il a adressé ses remerciements à tous les participants. Il leur a souhaité un bon retour dans leur foyer respectif et que la campagne agricole 2021 soit féconde.

Lawali Nahantchi



Adamou Assoumane



Handwritten signature of Adamou Assoumane, Mayor of Dogonkiriya.